



Partie civile après classement sans suite

Par **Joh3004**, le **19/08/2022** à **17:55**

Bonjour après le classement sans suite de ma plainte déposée pour viol, j'ai déposé une plainte avec constitution partie civile. En avril une consignation m'a été demandé, consignation déposée dans le délai imparti (1 mois) en juin. Depuis je n'ai plus de nouvelles, j'aimerais savoir si je vais être informé du début de l'instruction et si un dépôt de consignation est synonyme d'enquête ou non.

Merci par avance.

Par **Zénas Nomikos**, le **23/08/2022** à **11:05**

Bonjour,

tôt ou tard vous serez auditionnée au moins une fois par le juge d'instruction.

Sur le déroulé de la procédure :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>